



Titre de séjour 1 ou 2 semaines

Par **alrec75**, le **25/05/2013** à **13:24**

Bonjourrrnj'ai ma copine (petite amie) au philippines est j'aimerais l'inviter en vacances en france (1 semaine ou 2) mais pour obtenir visa, c'est quasiment impossible d'après ce qu'on m'a dit comment faire y a t-il des entreprises ou avocats qui peuvent se charger de cela? si oui qu'elle en est le cout?rrnrnMerci de me renseigner

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **20:05**

Bonjourrrnaucune entreprise ou avocat ne pourra vous assurer l'attribution d'un visa à votre petite amie.rnrneffectivement la demande de délivrance d'un visa court séjour pour les ressortissants philippins doit être dûment justifiée. Les risques de maintien sur le territoire sont élevés d'où la vigilance du consulat.rnrnvotre ami doit apporter la preuve de ses capacités financières à pouvoir entreprendre un voyage touristique et rassurer par les justificatifs fournis de son intention de revenir dans son pays. rnLes pièces exigées sont indiquées sur le site de l'ambassade.rnrnLes justificatifs de votre séjour aux philippines seraient un plus.rnrnEn tout état de cause vous pouvez vous rendre aux Philippines quand vous le souhaitez et en fonction de vos capacités.rnrnLa délivrance des visas courts séjours dans le cas de votre petite amie est une décision discrétionnaire du consulat. rnrnRestant à votre disposition